**REPUBLIQUE DU NIGER**

****

**Millennium Challenge Account Niger**

**(MCA-Niger)**

**SELECTION D’UN CONSULTANT**

**Émise le : 14 novembre 2022**

**Pour le compte du Gouvernement du Niger**

**Financé par**

**LES ETATS-UNIS D’AMERIQUE**

**par le biais de la**

**MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION**

**pour**

**La Sélection de Services de Consultant**

**\*\*\***

**Sélection d'un Prestataire pour le Développement et la Mise en Œuvre d’une première génération de microprojets axés sur la Promotion des Chaines de Valeurs** **Poisson et Feuilles et Fruits de Palmier doum dans le cadre du Plan d’Aménagement et de Gestion de la RPFD et des ZHMN I et II (PAG) - Relance**

**\*\*\***

**Sélection Basée sur la Qualification du Consultant**

**N° ESP/41/CQS/300/22**

**INVITATION POUR CONSULTANT**

**Le 14 novembre 2022**

**Titre de la mission :**

**Sélection d'un Prestataire pour le Développement et la Mise en œuvre d’une première génération de microprojets axés sur la promotion des chaines de valeurs Poisson et Feuilles et fruits de Palmier doum dans le cadre du Plan d’Aménagement et de Gestion de la RPFD et des ZHMN I et II (PAG) - Relance**

**Référence de la mission : ESP/41/CQS/300/22**

Madame, Monsieur,

Le Programme Compact du Niger est une initiative du Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui vise à appuyer les politiques et les programmes du pays en matière de croissance économique durable et réduction de la pauvreté. La MCC est l’institution du gouvernement des États-Unis chargée de mettre en œuvre et de gérer cette initiative. Les défis majeurs et objectifs clefs de cette assistance sont l'élimination de l'extrême pauvreté et la promotion de la croissance économique. Le 29 juillet 2016, ce Programme Compact a été signé entre le Gouvernement du Niger (GdN) et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers la Millennium Challenge Corporation (MCC). Une enveloppe budgétaire globale de 437 Millions de Dollars US est dédiée à la mise en œuvre du programme Compact Niger dont l’exécution est prévue sur une durée de 5 ans à partir du 18 janvier 2018. Le GdN a créé le 23 décembre 2016, une entité chargée de mettre en œuvre le Programme et d'exercer les droits et obligations du gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme. L'entité en question est dénommée Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger) et aura le pouvoir d’engager la responsabilité du GdN eu égard à toutes les activités du programme. Le programme Compact Niger a pour objectif d'augmenter les revenus d’origine rurale en améliorant l’utilisation productive et durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant le rendement et l’accès de la production agricole et de l’élevage aux divers secteurs et marchés existants.

Le programme comprend deux projets :

1. L**e Projet Irrigation et Accès aux Marchés**, qui a pour objectif d’accroître les revenus des populations rurales grâce à l'amélioration de la productivité agricole et l’augmentation des ventes résultant d’une agriculture irriguée modernisée et d'un meilleur accès aux intrants et aux marchés. Ce projet comportera le lancement des quatre gros chantiers d’aménagement, de réhabilitation des périmètres irrigués de Konni et de Sia Kounza/ou de construction d’infrastructures routières et agricoles ;
2. L**e Projet des Communautés Résilientes au Climat**, dont l'objectif est d'accroître les revenus pour les familles ayant de petites exploitations agricoles et pastorales dans les communes et les corridors éligibles du Niger rural à travers l’amélioration de la productivité de l’agriculture et de l'élevage, le soutien à la gestion des ressources naturelles essentielles à la production, l’appui aux entreprises, et à l’augmentation des ventes de produits ciblés sur le marché.

Conformément aux dispositions de l’Accord de financement, les interventions du Programme COMPACT s’articulent autour des trois exigences en matière sociale et environnementale : i) le respect de la règlementation nationale en vigueur (y compris les conventions, protocoles et traités internationaux signés par le Niger) ; ii) l’adhésion aux politiques et aux lignes directrices de MCC ; iii) l’application des normes de performance (NP) de la Société Financière Internationale (SFI).

La RPFD et les ZHMN présentent des écosystèmes naturels d’importance écologique et socio-économique. La NP 6 de la SFI, « Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes », est donc à prendre en compte. Son application a pour objectif de : i) protéger et conserver la biodiversité ; ii) maintenir les bienfaits découlant des services écosystémiques ; iii) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par l’adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.

C’est pourquoi MCA-Niger a développé un volet spécifique dédié à l’appui à la « Gestion des ressources naturelles et des terres » dans le cadre de l’activité « Réformes politiques » du Projet Irrigation et Accès aux Marchés. Ce volet vise à élaborer et à mettre en œuvre des plans de gestion des ressources naturelles et d’aménagement des terres pour les aires protégées et pour les collectivités locales.

Dans le but de conduire à bien ce volet, MCA-Niger a confié en juillet 2019 l’élaboration du Plan d’Aménagement et de Gestion de la RPFD et des Sites Ramsar du Moyen Niger au consortium de bureaux d’études BRLi-BERIA. Ledit plan a été élaboré et adopté par arrêté 0092/ME/DD/SG/DGEF/DFC/PR du 23 mars 2021 portant approbation du Plan d’Aménagement et de Gestion de la RPFD et des Zones Humides Moyen Niger 2021-2026.

La mise en œuvre dudit plan nécessite, des programmes et stratégies, la réalisation d’actions concrètes sur le terrain concourant à la conservation et la gestion durable de la biodiversité et l’amélioration des conditions de vie des populations et ce en conformité avec le Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) et la réglementation nationale en vigueur en matière de gestion de l’environnement, notamment la loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l’Évaluation Environnementale au Niger.

Dans le cadre de l’exécution de sa mission, le MCA-Niger, souhaite sélectionner **un Consultant (Prestataire) pour le développement et la mise en œuvre d’une première génération de microprojets axés sur la promotion des chaines de valeurs Poisson et Feuilles et fruits de palmier doum dans le cadre du Plan d’Aménagement et de gestion de la RPFD et des ZHMN I et II (PAG),** selon les termes de références présentés en annexe 3, avec une durée de mission estimée à **douze (12) mois** à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencement de la mission.

La sélection du consultant ayant les meilleures qualifications et la meilleure expérience se déroulera conformément aux directives de MCC en matière de passation des marchés suivant la procédure « Sélection basée sur la qualification du Consultant (CQS) » qui est une méthode basée sur l’examen des qualifications et des références du consultant. Cette procédure est consultable sur le site web de MCC <https://www.mcc.gov/resources/doc/program-procurement-guidelines>.

Le Soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score à l’issue de l’évaluation des qualifications, sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

Les dossiers de qualification doivent être déposés de manière électronique, via le lien : <https://www.dropbox.com/request/FMEWvzn4XhC3hDrpsmtv>, au plus tard le **22 novembre 2022, à 15h 00mn, heure locale, à Niamey**. Après cette date et heure, ce lien expirera et aucun document ne pourra y être déposé.

Il convient de noter que **seuls les dossiers déposés via le lien sus indiqué** seront **acceptés**. Les modalités de soumissions électroniques étant uniquement celles décrites dans l’annexe 1- « Procédures de Soumission Electroniques des Propositions ».

Le dossier de qualification devra contenir les éléments suivants :

* Un formulaire de Manifestation d’Intérêt **TECH-1** en la forme présentée à l’Annexe 2 dûment complété et signé ;
* Des informations sur la capacité financière du Consultant selon le formulaire **TECH-2A** présenté en Annexe 2 ;
* Le formulaire **TECH-2B** dûment complété et signé selon le formulaire présenté en Annexe 2 ;
* Une description et présentation du Prestataire, ses qualifications et son expérience selon le formulaire **TECH-3** en Annexe 2. Elle a pour but de démontrer que le Consultant dispose des compétences lui permettant de se mobiliser pour exécuter les prestations objet de cette consultation ;
* Une présentation des références du Consultant dans des prestations similaires à celles faisant l’objet de la présente consultation, réalisées durant les 5 dernières années confirmées par des certificats de bonne réussite de la mission (année de réalisation, type de mission, etc.), selon les formulaires **TECH-4 et TECH-5A**.

Le Soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score à l’issue de l’évaluation des qualifications, sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

Toute proposition ayant obtenu un total de moins de **70 points** sera écartée.

**Critères d’évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Nombre de Points** |
| 1. **Capacité organisationnelle du consultant (**Une description et présentation du cabinet, ses qualifications et son expérience.)
 | 20 |
| 1. **Expérience prouvée dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles forestières et halieutiques :**
* *1 expérience = 5 pts*
* *2 expériences = 15 pts*
* *3 expériences et plus = 30 pts*
 | 30 |
| 1. **Expérience prouvée dans le développement et la promotion des Chaines de valeur**
* *1 expérience = 10 pts*
* *2 expériences = 20 pts*
* *3 expériences et plus = 35 pts*
 | 35 |
| 1. **Expérience en Afrique subsaharienne francophone**
* *Avec une expérience en Afrique subsaharienne francophone =15 pts*
* *Aucune expérience en Afrique subsaharienne francophone**= 0 pt*
 | 15 |
| **Total Général**  | **100** |

Tout Soumissionnaire incapable de démontrer à travers ses informations financières (**Annexe 2** - **Formulaire Tech-2A**) qu’il est économiquement et financièrement en mesure d’exécuter les prestations décrites dans les Termes de Référence sera disqualifié.

Les Consultants ont le droit de s’associer en indiquant leur chef de file.

En cas d’égalité, le consultant qui totalise le plus de missions similaires sera invité à négocier le contrat.

Si un Soumissionnaire désire obtenir des clarifications sur la présente consultation, il devra faire parvenir ses demandes par e-mail, au plus tard le **16 novembre 2022**, afin que les réponses soient fournies à tous les soumissionnaires enregistrés au plus tard le **18 novembre 2022, à** l’adresse suivante : AMEEMMCANigerPA@dt-global.com; en mettant en copie : procurement@mcaniger.ne;

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes meilleures salutations.

Signé : **Mamane M. ANNOU**

Directeur Général de MCA-Niger

**Annexes**

* Annexe n°1- Procédure de Soumission Electronique des Propositions
* Annexe n°2- Formulaires de Soumission : TECH-1, TECH-2A, TECH-2B, TECH-3, TECH-4, TECH-5A
* Annexe n°3- Termes de Référence

**ANNEXE 1- PROCEDURE DE SOUMISSION ELECTRONIQUE DES PROPOSITIONS**

Chaque consultant utilisera le lien ci-après pour soumettre son dossier de qualification : <https://www.dropbox.com/request/FMEWvzn4XhC3hDrpsmtv>

1. Le lien de demande de fichiers expire à la date limite de soumission des dossiers de qualification. Le lien de demande de fichier peut être utilisé plusieurs fois pour soumettre des documents supplémentaires. Si le Soumissionnaire soumet plusieurs versions de son dossier, celui-ci devra impérativement en informer l’Agent de Passations de MCA-Niger avant la date et heure limite de soumission à l’adresse : AMEEMMCANigerPA@dt-global.com; en mettant en copie : procurement@mcaniger.ne et indiquer la version à considérer et la version à retirer. Dans le cas où aucun message n’est transmis par le Soumissionnaire, seule la version la plus récente sera retenue.
2. Tous les documents soumis (que ce soit en fichier simple ou en dossiers de fichiers) doivent être au format PDF. Aucun fichier ni dossier compressé n'est accepté. Par conséquent, les documents soumis dans un format archivé et/ou compressé (compressé par WinZip - y compris toute application de la catégorie zip, WinRAR, 7z, 7zX ou tout autre format similaire) ne sont pas acceptés.
3. Les dossiers de qualification ne doivent pas dépasser 10 Go chacun.
4. Les consultants sont informés que la capacité de leur bande passante Internet

déterminera la vitesse à laquelle leurs dossiers seront téléchargées via le lien de demande de fichier. Il est donc conseillé aux consultants de commencer le processus de téléchargement de leurs dossiers, via le lien de demande de fichier, en temps adéquat avant la date limite de soumission des dossiers.

1. Les dossiers doivent être soumis uniquement via le lien de demande de fichiers. Les dossiers soumis par courrier électronique ne seront pas acceptés. En outre, les dossiers de qualification doivent être soumis au plus tard à la date et l’heure limites de soumission des dossiers.
2. Les consultants doivent utiliser la nomenclature suivante pour les noms de fichiers de propositions : a. Nom du fichier du dossier de qualification : AMI – N° ESP/41/CQS/300/22 - Dossier de qualification [nom du consultant] MCA-Niger

**ANNEXE 2- FORMULAIRES DE SOUMISSION**

**Formulaire TECH-1 Formulaire d’Expression d’Intérêt**

**[Lieu, Date]**

**A l’attention du Directeur Général du MCA-Niger**

**S/C de l’Agent de Passation des Marchés, 2ème Etage**

**Boulevard Mali Béro en face du Lycée Bosso,**

**Niamey, Niger.**

Madame, Monsieur,

**Objet :** **Sélection d'un Prestataire pour le développement et la mise en œuvre d’une première génération de microprojets axés sur la promotion des chaines de valeurs Poisson et Feuilles et fruits de palmier doum dans le cadre du Plan d’Aménagement et de gestion de la RPFD et des ZHMN I et II (PAG) - Relance**

Nous, soussignés, vous proposons nos Services de Consultant pour la mission susmentionnée conformément à votre Appel à Manifestation d’Intérêt du **[Insérer la Date]** et à notre Proposition.

Nous vous soumettons par les présentes notre dossier de qualification sous forme de document distinct.

Nous déclarons par les présentes que nous ne sommes pas engagés dans des activités interdites décrites dans *la Politique de la MCC en matière de Lutte contre la Traite des Personnes*, et que nous ne nous engagerons pas, ne faciliterons pas et n’autoriserons pas ces activités interdites tout au long de la durée du Contrat. Par ailleurs, nous garantissons que les activités interdites décrites dans *la Politique de la MCC en matière de Lutte contre la Traite des Personnes* ne seront pas tolérées de la part de nos employés, de nos Sous-consultants et de leurs employés respectifs. Enfin, nous reconnaissons que notre engagement dans de telles activités constituera un motif de suspension ou de résiliation de l’emploi ou du Contrat.

1. Nous avons pris connaissance de *la Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et d’atténuation des conséquences des fraudes et de la corruption dans les opérations de la MCC*[[1]](#footnote-1). Nous avons pris des mesures visant à garantir qu’aucune personne agissant pour notre compte ou en notre nom ne s’est engagée dans des pratiques de corruption ou de fraude telles que décrites à la clause 3 des IC. Nous ne tentons pas et ne tenterons pas de persuader un candidat de soumettre ou de ne pas soumettre une Proposition dans le but de limiter la concurrence, et
2. Nous ne nous trouvons pas en situation de conflit d’intérêt en vertu de la Clause 5.7 des IC .*[insérer le cas échéant:* « autres que dans les cas énumérés ci-après. »] *[Dans le cas où une ou plusieurs situations de conflit d’intérêt a/ont été énumérée(s), insérer :* « Nous proposons les atténuations suivantes pour nos situations de conflit d’intérêt : *[Insérer la description des situations de conflit d’intérêt, ainsi que les mesures d'atténuation proposées.]*.

Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition, qui comprend notre dossier de qualification portant clairement la mention requise.

Nous vous soumettons notre Proposition en Association avec :

**[Insérer une liste comprenant le nom complet et l'adresse de chaque Consultant associé].**[[2]](#footnote-2)

Nous déclarons par les présentes que toutes les informations et déclarations figurant dans la Proposition sont exactes et acceptons que toute fausse interprétation figurant dans ladite Proposition puisse entraîner notre disqualification.

Notre proposition a pour nous force obligatoire sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, et nous nous engageons, si nous sommes retenus, à commencer les Services de consultant nécessaires à la mission au plus tard à la date indiquée dans la Demande de Proposition.

Nous comprenons et acceptons sans condition que, conformément aux dispositions de la Sous-clause 30.1 des IC, toute contestation ou remise en cause de la procédure ou des résultats de la présente procédure de Passation de marchés se fera uniquement par le biais du Système de contestation des soumissionnaires de l’Entité MCA.

Notre Proposition est valide pour une période de **90 jours** à partir de la date limite fixée pour le dépôt des Propositions conformément au Dossier de la Demande de Propositions et cette Proposition continuera à nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période.

Il est entendu que vous n’êtes pas tenus d’accepter aucune des propositions reçues.

Nous reconnaissons que notre signature numérique/numérisée est valide et juridiquement contraignante.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur l’assurance de ma considération distinguée,

|  |  |
| --- | --- |
| **[Signataire autorisé]** |  |
| **Nom et fonction du Signataire :** |  |
| **[Nom du Consultant]** |  |
| **[Adresse du Consultant]** |  |

Annexes :

1. Procuration confirmant que le signataire de la Proposition est dûment autorisé à signer la Proposition au nom du Consultant et de ses Associés ;
2. Acte(s) constitutif(s) (ou tout autre document justifiant la forme juridique) ; et
3. Accords de constitution d’une Co-entreprise ou d’une Association (le cas échéant, mais sans divulguer d’informations sur la Proposition Financière).

**Formulaire TECH-2A Capacité Financière du Consultant**

L’Entité MCA se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur la capacité financière du consultant. Tout Consultant qui se trouve dans l’incapacité de démontrer qu’il a la capacité financière d’exécuter les services requis peut être disqualifié.

Par conséquent, le consultant doit fournir avec sa proposition, sous le titre « Formulaire TECH-2A », la preuve d’un financement dédié à la mise en œuvre des services. Cette preuve peut être, par exemple, sous forme d’une attestation de sa banque, ou d’une autre institution compétente, avec laquelle le consultant possède ou a accès au financement nécessaire (accès à des ressources financières ou la disponibilité de telles ressources comme des actifs liquides, des biens immobiliers non grevés d’hypothèque, des lignes de crédit, et autres moyens financiers…).

Dans le cas où la proposition est soumise par une co-entreprise, toutes les parties de la co-entreprise doivent soumettre la preuve requise relative à sa capacité financière.

**Formulaire TECH-2B Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels ou passés impliquant le Consultant**

**[Fournir des informations sur les procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels ou passés des cinq (5) dernières années comme indiqué sur le formulaire ci-dessous.]**

Le Consultant, ou une société, une entité ou une filiale apparentée, a-t-il été, au cours des cinq (5) dernières années, impliqué dans un procès, un litige, un arbitrage, une action en justice, une plainte, une enquête ou un différend dont la procédure ou l’issue pourrait raisonnablement être interprétée par l’Agence MCA-Morocco comme pouvant avoir un impact sur la situation financière ou opérationnelle du Consultant de manière à affecter négativement sa capacité à satisfaire à l’une quelconque de ses obligations en vertu du Contrat ?

Non :\_\_\_\_ Oui :\_\_\_\_\_\_ (voir ci-après)

**Litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends au cours des cinq (5) dernières années**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Années** | **Objet du contentieux** | **Valeur de la décision rendue contre le Consultant en équivalent de USD :** |
| 2021 |  |  |
| 2020 |  |  |
| 2019 |  |  |
| 2018 |  |  |
| 2017 |  |  |

**Formulaire TECH-3 Organisation du Consultant**

[Fournir un résumé du profil et de l’organisation de votre Prestataire/entité et de chacun de vos associés dans le cadre de cette mission. Inclure l’organigramme de votre Prestataire/entité. La proposition doit montrer que le Consultant dispose des capacités organisationnelles et de l’expérience nécessaires pour fournir au siège, un système de gestion de projet relatif au Contrat et à son équipe projet dans le pays, un appui administratif et technique. La proposition doit en outre montrer que le Consultant peut travailler hors siège et fournir rapidement du personnel remplaçant expérimenté5.]

**Maximum 10 pages**

**Formulaire TECH-4 Expérience du Consultant**

[Fournir dans le tableau ci-dessous des informations sur chaque mission pertinente pour laquelle votre Prestataire et chacun de vos associés pour la mission ont été officiellement recrutés à titre individuel comme société ou comme l’un des Prestataires chefs de file au sein d’un groupement, pour accomplir des services de Consultants similaires à ceux mentionnés dans les Termes de référence de la présente lettre d’invitation. La proposition doit montrer que le Consultant a fait ses preuves dans l’exécution de projets similaires quant à la substance, à la complexité, à la valeur, à la durée et au volume de services liés à cette consultation.

|  |  |
| --- | --- |
| **(Maximum 20 pages)** Dénomination de la mission :  | Montant approximatif du Contrat (en USD courant) :  |
| Pays : Localisation dans le pays :  | Durée de la mission (en mois) :  |
| Nom du client :  | Nombre des mois de travail des professionnels pour la mission :  |
| Courriel et numéro de téléphone des contacts donnés à titre de référence :  | Fournir les coordonnées d’au moins trois (3) personnes susceptibles de fournir des informations substantielles sur (1) le type de travail effectué et (2) la qualité du travail. Pour chaque référence, indiquez un contact, son poste, son adresse, son numéro de téléphone et son courriel  |
| Adresse:  | Montant approximatif des services fournis par votre Prestataire en vertu du Contrat (en USD courant) :  |
| Date de début (mois/année) : Date d’achèvement (mois/année) :  | Nombre de mois de travail des professionnels fournis par les Consultants associés :  |
| Nom des consultants associés (le cas échéant) :  | Nom des responsables de votre Prestataire participant à la mission, et les tâches réalisées (indiquer les responsables, par exemple directeur/coordonnateur du projet, Responsable de l’équipe) :  |
| Description du projet : Description des demandes de mobilisation du projet et de la manière dont votre Prestataire a géré les besoins administratifs, logistiques et financiers requis pour cette mobilisation.  |
| Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :  |

Nom du Prestataire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Formulaire TECH-5 A Références des contrats financés par MCC**

Le Consultant ou le membre d’une co-entreprise/d’une association qui compose le Consultant doit compléter ce formulaire et fournir des informations sur tous les contrats financés par MCC (exécutés soit directement avec MCC, soit avec une Entité du Millennium Challenge Account, où que ce soit dans le monde) auxquels le Consultant ou un membre d’une co-entreprise/d’une association qui compose le Consultant est ou a été partie, que ce soit à titre de Consultant principal, d’affilié, d’associé, de filiale, de sous-traitant ou à tout autre titre.

|  |
| --- |
| **Contrats avec MCC** |
| **Nom et numéro du Contrat**  | **Prise part dans le Contrat**  | **Montant total du Contrat**  | **Nom et adresse du Maître d’ouvrage**  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Contrats avec une Entité MCA** |
| **Nom et numéro du Contrat**  | **Part prise dans le Contrat**  | **Montant total du Contrat**  | **Nom et adresse du Maître d’ouvrage**  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**ANNEXE 3- TERMES DE REFERENCE**

**REPUBLIQUE DU NIGER**



**Millennium Challenge Account Niger**

**Direction Générale**

**PROGRAMME COMPACT**

**Projet d'irrigation et d'accès aux marchés**

**Sous-activité d’Aménagement et de Gestion de la Zone Ramsar Moyen Niger et de la Réserve Partielle de Faune de Dosso**

**TERMES DE REFERENCE**

**Recrutement d'un Prestataire pour le développement et la mise en œuvre d’une première génération de microprojets axés sur la promotion des chaines de valeurs Poisson et Feuilles et fruits de palmier doum dans le cadre du Plan d’Aménagement et de gestion de la RPFD et des ZHMN I et II (PAG)**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Programme Compact du MCA-Niger est une initiative du gouvernement des États-Unis d'Amérique qui vise à appuyer les politiques et les programmes du pays en matière de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté. Le Millennium Challenge Corporation (MCC) est l’institution du gouvernement des États-Unis chargée de mettre en œuvre et de gérer cette initiative.

Le 29 juillet 2016, a été signé l’accord de financement du Programme Compact entre le Gouvernement du Niger (GdN) et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le MCC. Le but du Programme Compact est de réduire la pauvreté à travers la croissance économique. Le GdN a créé le 23 décembre 2016, le Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger) qui est l’entité chargée de mettre en œuvre le Programme Compact et d'exercer les droits et obligations du gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme.

Le programme s’articule autour de deux projets, le Projet Irrigation et Accès aux Marchés et le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique. Le premier projet intervient dans la région de Dosso au travers quatre activités principales : i) Le développement de la petite irrigation dans les basses terrasses ; ii) les travaux de réhabilitation de la Route Nationale 7 (RN7) ; iii) les travaux de réhabilitation de la Route Nationale 35 (RN35) ; iv) les travaux d’aménagement de la route rurale de Sambéra (RRS). Ces activités se déroulent au sein de la RPFD et des ZHMN. Le second projet déploie deux initiatives dans les régions de Dosso et Tillabéri : le Projet Régional d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et Agriculture Résilient au Climat (CRA).

Conformément aux dispositions de l’Accord de financement, les interventions du Programme COMPACT s’articulent autour des trois exigences en matière sociale et environnementale : i) le respect de la règlementation nationale en vigueur (y compris les conventions, protocoles et traités internationaux signés par le Niger) ; ii) l’adhésion aux politiques et aux lignes directrices de MCC ; iii) l’application des normes de performance (NP) de la Société Financière Internationale (SFI).

La RPFD et les ZHMN présentent des écosystèmes naturels d’importance écologique et socio-économique. La NP 6 de la SFI, « Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes », est donc à prendre en compte. Son application a pour objectif de : i) protéger et conserver la biodiversité ; ii) maintenir les bienfaits découlant des services écosystémiques ; iii) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par l’adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.

C’est pourquoi MCA-Niger a développé un volet spécifique dédié à l’appui à la « Gestion des ressources naturelles et des terres » dans le cadre de l’activité « Réformes politiques » du Projet Irrigation et Accès aux Marchés. Ce volet vise à élaborer et à mettre en œuvre des plans de gestion des ressources naturelles et d’aménagement des terres pour les aires protégées et pour les collectivités locales.

Dans le but de conduire à bien ce volet, MCA-Niger a confié en juillet 2019 l’élaboration du Plan d’Aménagement et de Gestion de la RPFD et des Sites Ramsar du Moyen Niger au consortium de bureaux d’études BRLi-BERIA. Ledit plan a été élaboré et adopté par arrêté 0092/ME/DD/SG/DGEF/DFC/PR du 23 mars 2021 portant approbation du Plan d’Aménagement et de Gestion de la RPFD et des Zones Humides Moyen Niger 2021-2026.

La mise en œuvre dudit plan nécessite, des programmes et stratégies, la réalisation d’actions concrètes sur le terrain concourant à la conservation et la gestion durable de la biodiversité et l’amélioration des conditions de vie des populations et ce en conformité avec le Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) et la réglementation nationale en vigueur en matière de gestion de l’environnement, notamment la loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l’Évaluation Environnementale au Niger.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG, il est prévu la promotion des pratiques agricoles durables, l’entretien des parcs agroforestiers, l’élaboration et la mise en œuvre et le suivi des conventions locales sur les ressources partagées (bourgoutières rôneraies, pêcheries, aires de pâturage, massifs forestiers, salines, etc…), et le développement d’une première génération de microprojets axés sur la promotion des Chaines de Valeur (CVA).

Dans le cadre des Etudes Ecologiques Rapides réalisées par AWF en 2019, il a été relevé vingt-cinq (25) CVA dont douze (12) communes à la RPFD et les ZHMN I et II ont fait l’objet de caractérisation. Sur ces dernières, cinq (5) CVA de PFNL sont identifiées pour être développées du fait du nombre d’acteurs impliqués dans leur promotion. Il s’agit de : beurre de karité, poisson, fruits et feuilles de palmier doum; miel, et feuilles de moringa ou « l’or vert du Niger », dont les techniques de production sont à améliorer et moderniser dans une logique de leur gestion durable.et de la biodiversité.

Selon l’Etude Ecologique Rapide réalisée par AWF, les principales contraintes soulevées au développement des CVA sont le manque de moyens matériels et financiers et les faiblesses organisationnelles.

L’objectif visé à travers ces CVA serait atteint à travers la satisfaction des besoins ci-après : (i) appui à l'organisation des chaines de valeur, (ii). Appui technique (formation et voyages d'études) ; (iii) mise à disposition du matériel et équipements achetés par MCA ; (iv) création des comptoirs de vente locale de matériel de production ; (v) appui à la commercialisation ; (vi) appui à la recherche de financement et gestion des organisations paysannes.

Au regard du temps restant pour la clôture du programme Compact et les moyens financiers programmés pour promouvoir les chaines de valeur seules deux seront retenues : le poisson, les fruits et feuilles de palmier doum. Ce choix est justifié par: (1) le fait que les autres chaines de valeur (miel ; beurre de karité et moringa) font l’objet de promotion dans la zone à travers d’autres projets

(2) la nécessité d’améliorer la gestion de ces deux CVA impactantes pour la conservation de la biodiversité

L’intervention doit à terme donner lieu à l'augmentation de la productivité et le renforcement de la résilience, dans le respect des normes et exigences environnementales et sociales du MCC et MCA-Niger.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d’un prestataire qui sera chargé de la réalisation de l’activité « développement d’une première génération de microprojets axés sur la promotion des chaines de valeur poisson, feuilles et fruits de palmiers doum ».

1. **DESCRIPTION DES CHAINES DE VALEUR POISSON ET FEUILLES ET FRUITS DE PALMIER DOUM**

La description des deux CVA a été faite dans le cadre de l’Etude Ecologique Rapide réalisée par AWF en 2019.

**2.1. Caractérisation de la CVA Poisson**

Les ressources halieutiques de la zone d’études sont constituées par le fleuve Niger et plus de 111 mares naturelles permanentes et semi-permanentes

Les pêcheries fluviales sont constituées par les portions du fleuve Niger qui traversent la zone d’étude ainsi que ses affluents et les mares. La production de poisson est plus importante en saison sèche et plus précisément dans la période allant de mars à juin.

Les caractéristiques essentielles de la CVA poisson sont résumées dans l’annexe 1

La chaine de valeur poisson concerne les communes de la zone du PAG riveraine du fleuve à savoir : Falmey, Sambera, Tanda, Gaya, Tounouga

Dans le cadre de cet appui et au regard des moyens limités, trois organisations de pêcheurs sont ciblés pour bénéficier de l’appui du Programme Compact. Il s’agit de celles de Albarkaize, Ouna et Boumba. Le choix se justifie par l’importance des activités de pêche au niveau de ces groupements et la distance qui sépare ces villages des principaux centres de consommation de poisson.

Au niveau de Boumba, il existe une Union des sociétés coopératives des pêcheurs dénommée dénommée **Kéraw Fiti** qui fut créée en septembre 2018. Cette Organisation paysanne compte à elle seule plus de 500 pêcheurs exercant principalement sur le fleuve Niger.

 Dans la commune de Sambéra, il a été noté l’existence de six (6) Organisations de pêcheurs dont une de mareyeuses à Ouna créée par arrêté n°269/CR/SAB du 23 janvier 2014 sous l’appellation de « Karey Fiti » et qui compte à elle seule une centaine de membres. Quant aux pêcheurs, des cinq autres OP (Wadata, Foma, Herou Maikifi, Soudou Balliyou, Nassara), ils comptent environ quatre cent (400) membres.

Quant aux groupements des pêcheurs et mareyeurs de Albarkaizé, il compte 120 membres dont une Union des femmes mareyeuses de 42 membres créée par Arrêté N° 135/CU/Gaya/05/12/2006

Enfin, on relève que dans la plupart des cas, les coopératives ou groupements de pêcheurs, de mareyeurs et de mareyeuses appuyés par les différents projets et ONG cessent de fonctionner dès que le projet se retire.

**2.2. Caractérisation de la CVA feuilles et fruits de palmiers doum**

Dans la zone d’étude, un palmier aux dimensions modestes, l*’Hyphaene thebaica* communément appelé le doumier, s’est révélé avoir une grande importance économique, sociale et écologique.

Ainsi, ses différentes parties, dont le bois de ses stipes, sont fortement appréciées par les populations pour la construction des maisons, des greniers, des hangars, etc. De même, ses fruits (matures et immatures) et le cœur du palmier sont consommés. Plusieurs autres parties servent également de combustible.

Les palmes exploitées sont les feuilles proches du bourgeon terminal des rejets de doum appelé communément le limbe. Elles doivent être à la fois longues et souples. Elles sont sectionnées au couteau (une à trois feuilles par pied, avec plusieurs passages dans l’année sur le même pied), assemblées par paire (“sarké” en Haoussa), séchées puis liées en bottes pour le transport. La coupe de palmes est essentiellement pratiquée en saison sèche, lorsque la main d’œuvre est libérée des activités agricoles.

L’artisanat de vannerie présente une période d’activité intense en septembre-octobre, à la fin de la saison des pluies, pour la fabrication de tout le matériel nécessaire aux récoltes, paniers et cordes en particulier. Les artisans utilisent plusieurs techniques : la vannerie tressée pour la fabrication de cordes, la vannerie tissée pour la fabrication de nattes et la vannerie spiralée (nervures enroulées en spirale et entourées de limbe) pour la fabrication de paniers, vans, etc. Les produits les plus couramment présentés sur les marchés sont les nattes rectangulaires blanches, quelques vans et toutes sortes de cordes.

La chaine de valeur feuille et fruit de doum concerne principalement deux communes de la zone du PAG à savoir : Falmey, Guilladjé qui n’ont pas à proprement parler de groupements formels. Ainsi, il sera considéré pour cet appui les grappes de villages autour de Falmèye et de Guelladjé.

L’exploitation de la ressource du palmier engage des centaines d'acteurs (vendeurs de palmes, artisans, intermédiaires…), du village aux zones situées hors des dallols. Ce sont des emplois (temporaires et permanents) qui sont ainsi crées localement, ce qui limite de facto l’immigration. Elle regroupait en 2019, 156 artisants et 36 coupeurs.

Le libre accès à la ressource conduit souvent à une exploitation incontrôlée. En effet, le souci d'une gestion durable n'est pas toujours une préoccupation de certains acteurs. Par exemple, l’exploitation des palmes «bourgeons» sur les jeunes pieds de doumier par certains paysans aura pour conséquence une érosion de cette ressource à long terme.

Pour plus d’informations sur les caractéristiques de la CVA feuilles et fruits de palmiers doum voire l’annexe 2.

1. **OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA PRESTATION**

**3.1. Objectifs de la prestation**

L’objectif général de la prestation est de contribuer à la mise en œuvre des activités du plan d’Aménagement et de gestion de la RPFD et des ZHMN I et II à travers le recrutement d’un prestataire qui sera chargé de la mise en œuvre de l’activité « développement d’une première génération de microprojets axés sur la promotion des chaines de valeur(CVA) poisson et feuilles et fruits de doum ».

De façon spécifique, il s’agit de :

* Informer et sensibiliser les acteurs locaux (36 exploitants, 156 artisans transformateurs, commerçants, consommateurs, etc.) sur l’état et le mode de gestion actuel des ressources forestières et halieutiques en général et des chaines de valeur poisson et feuilles et fruits de doum en particulier
* Mettre en œuvre les activités identifiées (organisation et renforcement des capacités des acteurs etc..), pour la promotion des CVA poisson au niveau des groupements de pêcheurs de Ouna, Albarkaize et Boumba
* Identifier, organiser et renforcer les capacités des acteurs de la CVA feuilles et fruits de doum au niveau des grappes de villages de Falmeye et Guélladjé;

Elaborer le rapport général de la mise en œuvre des activités

**3.2 Résultats attendus de la prestation**

Les résultats suivants sont attendus de la prestation :

* les acteurs locaux (exploitants, transformateurs, commerçants, consommateurs, etc.) sont Informés et sensibilisés sur l’état et le mode de gestion actuel des ressources forestières et halieutiques en général et des deux chaines de valeur poisson et feuilles et fruits de doum en particulier
* les activités identifiées (organisations et renforcement des capacités des acteurs etc.), pour la promotion des CVA poisson au niveau des groupements de pêcheurs des villages de Ouna, Albarkaize et Boumba sont mises en œuvre ;
* les acteurs de la CVA feuilles et fruits de doum au niveau des grappes de villages de Falmeye et Guélladjé; sont identifiés, organisés et leur capacités renforcées (vie associative, marketing, gestion comptable, pratiques durables de gestion des ressources naturelles…);
* le rapport général de la mise en œuvre des activités est élaboré.
1. **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Le prestataire est appelé à exécuter les activités et les taches ci-après regroupées en deux tranches :

**4.1. Tranche ferme :**

Cette tranche comprend les activités suivantes :

* Pour la chaine de valeur poisson, il s’agit de :
* Identifier les groupements sur les chaines de valeur poisson ;
* Identifier les besoins en matériel (de pêche, de froid, séchage, fumage, etc.) et leurs coûts ;
* Informer, sensibiliser, et organiser les acteurs locaux autour des activités de promotion des CVA poisson et feuilles et fruits de doum ;
* Analyser les forces, faiblesses, besoins, opportunités,
* Renforcer les capacités techniques des groupements de pêcheurs de Ouna, Albarkaize et Boumba (techniques d’entretien, textes législatifs et règlementaires sur les ressources halieutiques, etc..) ;
* Assurer la formation des groupements de pêcheurs de Ouna, Albarkaize et Boumba (vie associative, marketing, gestion comptable, gestion durable des ressources halieutiques, etc.)
* Pour la Chaine de Valeur Feuilles et fruits de Palmier Doum, il s’agit de :
* Identifier les acteurs sur les chaines de valeur feuilles et fruits de doum ;
* Analyser les forces, faiblesses, besoins, opportunités,
* Renforcer les capacités techniques des bénéficiaires des grappes de villages de Falmeye et Guélladje (techniques d’entretien, RNA, textes législatifs et règlementaires sur les ressources forestières, etc..) ;
* Identifier les besoins en matériel de récolte, de transformation et de finition (esthétique) et leur coût
* Assurer la formation des bénéficiaires (vie associative, gestion comptable, gestion durable des ressources halieutiques, marketing, etc.)

**4.2. Tranche optionnelle :**

Les activités à réaliser dans cette tranche sont les suivantes :

* Pour la chaine de valeur poisson, il s’agit de :
* Assurer la réception et la distribution du matériel auprès des bénéficiaires après acquisition par le MCA ;
* Assurer la formation des bénéficiaires sur l’utilisation du matériel, la conservation, l’hygiène, etc ;
* Appuyer les bénéficiaires dans l’organisation pour la commercialisation des produits ;
* Assurer l’accompagnement pour le développement de la chaine de valeur ;;
* mettre en place un système de suivi de la mise en œuvre et de la pérennisation des activités de la chaine de valeur;
* élaborer les rapports d’activités et le rapport final d’exécution.
* Pour la chaine de valeur feuilles et fruits de palmier doum, il s’agit de :
* Assurer la réception et la distribution du matériel auprès des bénéficiaires après acquisition par le MCA ;
* Assurer la formation des bénéficiaires sur les techniques de récolte et de transformation des produits, etc ;;
* Appuyer les bénéficiaires dans l’organisation pour la commercialisation des produits ;
* Assurer l’accompagnement pour le développement de la chaine de valeur :
* Mettre en place un système de suivi de la mise en œuvre et de la pérennisation des activités de la chaine de valeur ;
* Élaborer les rapports d’activités et le rapport final d’exécution.
1. **EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, le prestataire doit veiller aux respects des exigences environnementales et sociales notamment le Système de Gestion Environnementale et Sociale du Millennium Challenge Account-Niger (MCA-Niger) visant à garantir que toutes les opérations et les investissements soient conformes aux lois et règlements de la République du Niger, aux lignes directrices environnementales de Millennium Challenge Corporation (MCC) incluant les Normes de performance environnementale et sociale (NP) de la Société Financière Internationale (SFI), et à la politique Genre et la Politique de lutte contre la traite des personnes (C-TIP) de MCC.

1. **METHODOLOGIE**

Le prestataire doit développer dans son offre une méthodologie détaillée et cohérente décrivant comment il compte réaliser les activités seulement pour la tranche ferme.

Cette méthodologie doit s’articuler sans se limiter autour des points ci-dessous :

* L’organisation des acteurs des chaines de valeur ;
* Le renforcement des capacités techniques des acteurs ;
* L’approche qu’il compte faire pour produire une liste d’équipement prioritaire dans les contraintes et limites du budget de MCA Niger ;
* L’appui à la commercialisation, notamment à travers l’analyse de la durabilité des marchés locaux et les opportunités pour améliorer la commercialisation ;
* L’appui à la recherche de financement et gestion des organisations paysannes ;
* Le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre des activités.

Le prestataire doit définir et veiller à ce que les préoccupations et les contraintes liées aux femmes, aux jeunes et autres personnes vulnérables soient prises en compte.

**6.1 Personnel Clé**

**Tableau 1** : Personnel clé

|  |  |
| --- | --- |
| **Personnel clé** | **Qualifications** |
| Expert en Chaines des Valeurs  | Diplôme en gestion des ressources naturelles de niveau minimum Bac+4 ou équivalent, avec 5 ans d’expériences prouvée en conception et mise en œuvre de projet de chaines de valeur et avoir réalisé au moins deux expériences sur des CVA liés aux ressources naturelles |
| Technicien en développement rural  | Diplôme en développement rural de niveau brevet plus 4 ans avec au moins 5 ans d’expérience professionnelle spécifiquement associé aux chaines de valeur liées aux ressources naturelles  |
| Expert genre et inclusion sociale (GIS) | Spécialiste des questions sociales de niveau minimum BAC+4 ou équivalent, avec 3 ans d’expériences en Genre et Inclusion Sociale |

**N.B.**: Le prestataire peut faire appel si nécessaire à un personnel d’appui, dont le nombre et la qualité à mobiliser sera fonction de la nature et du volume de la prestation demandée.

1. **DUREE DE LA PRESTATION**

La durée de la prestation jusqu’à la validation du rapport final est prévue pour de 12 mois dont sept (7) mois pour la tranche ferme et cinq (5) mois pour la tranche optionnelle

1. **LIVRABLES**

Les livrables à produire selon les deux tranches sont les suivants :

**Tranche ferme** :

**8.1. Livrable 1 : Rapport de démarrage**

Il doit contenir au minimum les éléments suivants :

Les approches méthodologiques, les outils nécessaires, la disponibilité des experts/tes proposés dans l’offre technique ainsi que le planning détaillé comportant les taches spécifiques de chaque expert avec des périodes d’intervention bien définies pour la mise en œuvre de chaque activité de « développement d’une première génération de micro-projets axés sur la promotion des chaines de valeur (CVA) poisson et feuilles et fruits de palmier doum.

**8.2. Livrable 2 : Rapport détaillé des deux (2) CVA**

Le rapport sur les activités de consultations, analyse des données collectées sur les deux (2) Chaines de Valeur retenues et proposition d’appui et mise en place des équipements pour le renforcement des capacités,

Ce livrable de la prestation doit contenir sans se limiter, le rapport détaillé d’exécution des deux chaines de valeur suivant les taches identifiées au point IV : Consistance des travaux.

**Pour la chaine de valeur poisson, il s’agit de :**

* Identifier les acteurs des groupements sur les chaines de valeur poisson
* Identifier les besoins en matériel (de pêche, de froid, séchage, fumage, etc.) et leurs coûts qui seront achetés par le MCA dans la tranche optionnelle
* Informer, sensibiliser, et organiser les acteurs locaux autour des activités de promotion des CVA poisson et feuilles et fruits de doum ;
* Analyser les forces, faiblesses, besoins, opportunités,
* Renforcer les capacités techniques des groupements de pêcheurs de Ouna, Albarkaize et Boumba (techniques d’entretien, textes législatifs et règlementaires sur les ressources halieutiques, etc..) ;
* Assurer la formation des groupements de pêcheurs de Ouna, Albarkaize et Boumba (vie associative, marketing, gestion comptable, gestion durable des ressources halieutiques, etc.).

**Pour la chaine de valeur feuilles et fruits de palmier doum, il s’agit de** :

* Identifier les acteurs de la chaine de valeur feuilles et fruits de doum ;
* Analyser les forces, faiblesses, besoins, opportunités,
* Renforcer les capacités techniques des bénéficiaires des grappes de villages de Falmeye et Guélladje (techniques d’entretien, RNA, textes législatifs et règlementaires sur les ressources forestières, etc..) ;
* Identifier les besoins en matériel de récolte, de transformation et de finition (esthétique) et leur coût qui seront achetés par le MCA dans la tranche optionnelle
* Identifier des besoins de formation (vie associative, gestion comptable, etc.) et de renforcement des capacités techniques (matériel de pêche, de froid, séchage, fumage, entretien, textes législatifs et règlementaires sur les ressources forestières et halieutiques, etc.) aux groupements de producteurs des CVA ;
* Assurer la formation des bénéficiaires (vie associative, gestion comptable, gestion durable des ressources halieutiques, marketing, etc.)

**TrancheOptionnelle*:***

**8.3 Livrable 3 : Rapport d’activités de mise en œuvre des deux chaines de valeurs**

Ce livrable de la prestation doit contenir sans se limiter, le rapport détaillé d’exécution des deux chaines de valeur suivant les taches identifiées au point IV. (Consistance des travaux).

Pour la CVA poisson, il s’agit de :

* La réception et la distribution du matériel auprès des bénéficiaires après acquisition par le MCA ;
* La formation des bénéficiaires sur l’utilisation du matériel, la conservation, l’hygiène, etc.
* L’organisation des bénéficiaires pour la commercialisation des produits
* L’accompagnement des bénéficiaires pour le développement de la chaine de valeur.

Pour la CVA feuilles et fruits de palmier doum, il s’agit de :

* la réception et la distribution du matériel auprès des bénéficiaires après acquisition par le MCA ;
* la formation des bénéficiaires sur les techniques de collecte et de transformation des produits, etc ;;
* l’appui aux bénéficiaires dans l’organisation pour la commercialisation des produits ;
* Assurer l’accompagnement pour le développement de la chaine de valeur.

Ce rapport intègre entre autres, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées ainsi que les recommandations visant à assurer la pérennisation des acquis.

Par ailleurs, le rapport de la formation ou renforcement des capacités des acteurs/actrices locaux doit détailler le nombre de personnes formées, le nombre de sessions de formation, la durée de chaque session, les sujets abordés, la méthodologie et le programme utilisé.

**8.4. Livrable 4 : Rapport final**

Le rapport final de la prestation présente les résultats atteints, les difficultés rencontrées les leçons apprises et les recommandations pour la pérennisation des acquis.

1. **MODALITE DE PAIEMENT**

Les livrables et les modalités de paiement de la prestation sont présentés selon le planning suivant :

**Tableau 3 :** Modalité de paiement

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrable** | **Pourcentage de paiement**  | **Délais (mois)** |
| **Ordre de service** |  | M |
| **Tranche ferme :**  |  |  |
| **Livrable 1** : Rapport de démarrage  | 40% | M+1 |
| **Livrable 2 :** Rapport d’identification des acteurs et des besoins en matériel et en renforcement des capacité, analyse des forces, faiblesses, besoins, opportunités | 30% | M+3 |
| **Livrable 3 :** Rapport de renforcement des capacités techniques, administratives et managériales des groupements de pêcheurs et des bénéficiaires des grappes de villages de Falmeye et Guélladje.  | 30% | M+7 |
| **Tranche optionnelle** |  |  |
| **Livrable 4** : Rapport d’activités de mise en œuvre des deux Chaines de valeurs | 60% | M+11 |
| **Livrable** 5: Rapport Final | 40% | M+12 |

**NB :**

* *Chaque mois le prestataire dépose un rapport d’activité mensuel ;*
* *Tous les rapports cités ci-dessus doivent fournir des données les plus désagrégées possibles prenant en compte certains aspects importants comme le sexe, les catégories d’âge, les localisations, les catégories de vulnérabilité au niveau de chaque activité menée.*
* *La soumission devra être faite en version papier et électronique sur clé USB.*

**ANNEXES**

**Annexe 1**: Caractéristiques de la chaine de valeur poisson

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Eléments de caractérisation | Description :  |  |
| Potentiel de production  | La pêche représente une activité socio-économique et culturelle très importante pour les populations des Zones Humides du Moyen Niger I et II et la RPFD. C’est un réseau constitué du fleuve Niger sur environ 550 km de 28 mares permanentes et 73 mares semi-permanentes. Nos investigations ont révélé :* L'existence d'initiatives locales de gestion communautaire des pêcheries (pêcheries amplifiées) permettant de pérenniser les activités de la pêche malgré les aléas climatiques ;
* Une forte valorisation de la diversité biologique (espèces de poisson d'intérêt économique) ;
* La pêche occupe environ 550 ménages (pêcheurs, commerçants et transformateurs) dont 183 ménages dans la ZHMNI, 122 dans la ZHMNII et 244 ménages dans la RPFD
 |  |
| Techniques de production | Les techniques de production varient en fonction des engins utilisés. On distingue : - La pêche active ;- La pêche passive ; - La pêche collective ;- La pêche individuelleLa pêche active concerne surtout l’usage des harpons, des filets papillons et éperviers, celui des filets dérivants, est lié à certains endroits précis sur le fleuve et les mares permanentes et se limite à des courtes saisons et le sennage.Concernant la pêche passive, on utilise les engins à hameçons (palangres), les filets maillants dormants et les nasses.Pour la pêche collective, on emploie les sennes, parfois les barrages (prohibés) et les éperviers groupés. Elle est surtout pratiquée par les membres d’une même famille.La pêche individuelle est la plus pratiquée. Les prises de poisson sont très variées selon le matériel utilisé.  |  |
| Différents maillons | Fournitures d’intrants  | Production  | Transformation | Commercialisation | Consommation |
|  | * Commerçants locaux (45%)
* Groupements/associations des pécheurs (25%)
* Projets (20%)
* ONG (10%)
 | * Pêcheurs individuels
* Pécheurs collectifs (en famille)
 | * Mareyeuses
* Groupements des femmes mareyeuses
 | * Détaillants (mareyeurs)
* Semi-grossistes+
* Grossistes
* Mareyeuses
 | * Ménages ruraux et urbains
* ONG humanitaires
 |
| Circuits de commercialisation | Le poisson est commercialisé sous quatre formes : poisson frais, poisson fumé, poisson séché et poisson frit. La commercialisation du poisson frais est très développée le long du fleuve et des mares permanentes et semi-permanentes. Elle est pratiquée en majorité par des hommes (mareyeurs) plus ou moins équipés et organisés. Le circuit est généralement court : Pêcheurs /femmes pêcheurs - mareyeurs - revendeurs (euses) - consommateurs. Par contre, celle du poisson fumé, exercée uniquement par les hommes, est très organisée et structurée au niveau des zones frontalières du Nigéria avec un long circuit où interviennent huit (08) types d’acteurs : Pêcheurs, commissionnaires, manutentionnaires, intermédiaires, transporteurs, détaillants, transformatrices et consommateurs.Le poisson frit est essentiellement vendu par les femmes dans les agglomérations urbaines et semi urbaines.  |  |
| Structure des prixMarges bénéficiaires | Les ménages de pêcheurs possèdent en grande majorité des pirogues de pêche non motorisées. Il existe cinq types d’embarcation, dont la durée de vie moyenne varie de 6 à 12 ans. Le prix au kg varie d’une localité à une autre et d’une espèce à l’autre. Le prix du kg de poisson frais sorti de l’eau, varie de 400 (mare) à 1000FCFA (fleuve).Les résultats de nos enquêtes révèlent que le coût annuel moyen de l'équipement en pirogue de pêche non motorisées des ménages (achat + entretien) varie de 10.000 à 15.000FCFA. A ce prix, il faut ajouter 111 600 FCFA qui représentent le cout d'équipement annuel en engins de pêche par ménages. Ainsi, le cout total moyen de l'équipement annuel pour la pêche varie entre 121 600 FCFA et 126 600 FCFA. avec un chiffre d’affaires de 1000 000 FCFA, un pécheur professionnel de Tounouga dégage une marge bénéficiaire qui oscille entre 873 400 FCFA et 878 400 FCFA |  |
| Structuration des pécheurs | Dans les ZHMN I et II et le RPFD, la pêche se caractérise par un faible niveau d’organisation des acteurs à la base.Les coopératives ou groupements de pêcheurs, de mareyeurs et de mareyeuses appuyés par les différents projets et ONG cessent de fonctionner dès que le projet se retire. Globalement dans la zone d’étude, les groupements n’existent que de nom, donc non fonctionnels faute de suivi qui devait être assuré par l’administration forestière. |  |
| Des nombreux atouts ; | * Dans la zone d’étude, de nombreux atouts militent en faveur de la diversité biologique des cours et plans d’eau
* Savoir-faire en pêche et pisciculture des communautés de pêcheurs ;
* Existence de marchés potentiels intérieurs et extérieurs ;
* Forte productivité halieutique des pêcheries et rentabilité économique et financière des actions d’aménagement piscicoles et de la pisciculture.
 |  |
| Des faiblesses aussi | * Faible niveau d’organisation des acteurs à la base ;
* Manque de plans d'aménagement des pêcheries ;
* Faible de crédit par les pêcheurs et les mareyeuses ;
* Non adoption du décret d’application de la loi sur la pêche ;
* Insuffisance de collaboration entre les institutions de gestion des ressources au niveau régional ;
* Insuffisance des données statistiques servant d'instruments de planification et d’aménagement des pêcheries ;
* Faible valorisation de la diversité biologique (espèces de poisson d'intérêt économique) et une insuffisance d’initiatives locales de gestion des ressources naturelles.
 |  |
| Méthodes de traitement et conservation des produits halieutiques | Elles ont pour but de limiter les pertes après capture, de conserver aux produits leurs valeurs nutritives, organoleptiques et de permettre leur plus grande utilisation pour faire face à l’accroissement de la demande de poisson. Dans les ZHMN I et II, nous avons identifié :* Le pré traitement du poisson

Il consiste à un nettoyage et une aseptisation du poisson. En effet, le bon lavage effectué peu de temps après la capture du poisson élimine près de 90% de bactéries qu’il contient (DDE Gaya, 2015).- L’étêtage est toujours souhaitable car il permet d’éliminer les branchies qui sont fortement contaminées par les bactéries.- L’éviscération est également très importante.* Le fumage

Il se pratique de manière artisanale dans un cadre familial. Il consiste à soumettre les produits à l’action ménagée de fumée produite par la combustion de bois.Le fumage est la méthode de traitement et de conservation la plus utilisée et est malheureusement pratiquée encore sous sa forme traditionnelle caractérisée par des techniques consommatrices en bois de chauffe (4 kg de bois pour fumer 1 kg de poisson (DPA, 2013) et sources d’importantes pertes de poisson après capture. De ce fait, les conséquences d’ordre environnemental et économique du fumage sont :* une pression supplémentaire sur les ressources forestières dans les zones de pêche ;
* une diminution des revenus, chiffres d’affaire et bénéfices des acteurs suite aux détériorations du poisson fumé suite à sa mauvaise qualité occasionnant des pertes de plus de 20%.
 |  |
|  | * La friture

Elle est pratiquée par les femmes surtout dans les grandes villes.* La conservation par le froid

Dans la pratique, le poisson frais est conservé dans des paniers avec de la glace mélangée à des brisures de scierie et dans des caisses isothermes des débarcadères aux centres de vente. Mais, cette technique peut évoluer pour tendre vers l’utilisation des congélateurs alimentés à partir de l’énergie solaire |  |

Source : AWF, 2019

**Annexe 2: Caractéristiques fruits et feuilles de palmier doum**

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments de caractérisation** | **Description** |
| **Potentiel de production** | La densité moyenne de doums adultes est importante : elle est de 45 doums/ha dans la commune de Guilladjé qui regroupe la quasi-totalité des doums adultes. Dans la commune de Falmèye, cette densité est estimée à 30 doums/ha. Les doums adultes sont partout dans les terroirs communaux Sur l’ensemble des communes, la strate agricole présente plus de doums adultes que la zone pastorale. Même dans la strate la plus riche, les densités moyennes de stipes ont été multipliées, mais faute d’inventaire spécifique, il est difficile d’estimer le potentiel.La représentation cartographique des résultats de l’inventaire devait nous fournir une bonne visualisation de la distribution du doum dans la zone d’intervention.La structure du peuplement du palmier doum se présente en deux strates principales**:**  |
| **Statut et mode d’accès** |  Le palmier doum (*Hyphaene thebaica*) est une espèce protégée par le code forestier nigérien depuis 1974. La loi n°74 du 4 Mars 1974 à son article 16 précise que l’abattage, l l’arrachage et la mutilation de cette espèce, sont interdits sauf autorisation hors les limites des agglomérations, jardins potagers et vergers ». De l'avis des exploitants et du service départemental de l'environnement, la loi ci-dessus est relative à la forme arbre de l'espèce. Par conséquent l'accès aux touffes est libre, ce qui est à l'origine de l'exploitation souvent de manière incontrôlée de ces touffes.D’une manière générale l'ensemble du département est caractérisée par une tendance à la privatisation de l'arbre. Ainsi le doumier arbre lorsqu'il se trouve sur un champ cultivé, le droit d'exploitation appartient exclusivement au propriétaire du champ ou ses ayant- droits. Mais, lorsqu’il est situé au niveau des aires de pâturage, comme le Dallol et les couloirs de passage, le droit d'accès appartient à tous les riverains du Dallol et même aux exploitants étrangers au terroir. L'exploitation des stipes est en principe interdite que ce soit au niveau Dallol ou au niveau des champs cultivés, mais les traces de coupe observées dans le Dallol et les saisies effectuées par les différents postes de contrôle renforcent l'idée de cette exploitation.Par rapport aux produits récoltés sur les touffes, les palmes essentiellement, le droit d'accès appartient à tous les exploitants étrangers ou non au terroir. Cependant, l’exploitation des touffes doit s'effectuer selon les règles suivantes: L’exploitation des palmes ne doit pas entraver la croissance de la touffe: par conséquent il est interdit d'utiliser la *Daba* lors de récolte des palmes. Certains exploitants, utilisant cet outil, effectuent d'abord une coupe rase de la touffe pour ensuite sélectionner quelques palmes. Le reste de palmes, bien qu’utilisable en artisanat est abandonné sur place. Cette forme de récolte est surtout observée lors de récolte de palmes «bourgeon».Il est interdit de couper les touffes épargnées dans le cadre de la régénération naturelle. En effet dans les communes, les paysans ont senti la nécessité de sélectionner et entretenir de jeunes pieds de doumier dans leur champ. Ces jeunes doumier ont le même statut que le doumier arbre, en principe le droit de l’exploitation n’appartient qu’au propriétaire. Cette idée n’est pas partagée par certains exploitants (le plus souvent étrangers aux zones) qui considèrent que les jeunes doumier sont encore des touffes, par conséquent l’accès est libre. Cela constitue une source de conflit, entre les exploitants de palmes et les paysans entretenant des jeunes pieds du doumier sur leur champ.Les préoccupations d'une exploitation durable de la ressource justifient l’élaboration de ces règles de gestion. Les paysans de la zone d’étude sont conscients que l'accès incontrôlé à une ressource favorise sa dégradation, aussi les structures de gestion de ressources naturelles ont été créées dans toute la zone.  |
|  **Techniques de production** | Les palmes exploitées sont les feuilles proches du bourgeon terminal des rejets de doum. Elles doivent être à la fois longues et souples. Elles sont sectionnées au couteau (une à trois feuilles par pied, avec plusieurs passages dans l’année sur le même pied), sont assemblées par paire (“sarké” en Haoussa), séchées puis liées en bottes pour le transport. La coupe de palmes est essentiellement pratiquée en saison sèche, lorsque la main d’œuvre est libérée des activités agricoles. Du fait de l’éparpillement de la ressource, il faut une journée à un coupeur de palmes pour exploiter un demi-hectare de doumeraie et récolter une botte de feuilles (soit 15 à 20 kg de feuilles sèches). C’est un travail pénible, car les rejets sont épineux et abritent fréquemment des serpents. L’accès aux doums situés dans les champs constitue localement une source de conflits. La collecte des fruits immatures est surtout pratiquée par les enfants et les jeunes, car la récolte correspond aux vacances scolaires. Certains peuvent ainsi s’acheter leur tenue pour la rentrée. La collecte des fruits mûrs se fait de novembre à décembre. Elle est localisée essentiellement dans toutes les communes AWF, où se concentre l’essentiel des peuplements adultes. La venue de cueilleurs étrangers aux Dallols provoque assez fréquemment des conflits.  |
| Différents maillons | Fournitures d’intrants  | Production  | Transformation | Commercialisation | Consommation |
| * Commerçants locaux (5%)
* Groupements des producteurs (95%)
 | Producteurs individuels (hommes et femmes) | * Transformateurs individuels
* Groupements des femmes productrices
 | * Détaillants (50%
* Semi-grossistes+

Grossistes (50%) | Ménages ruraux et urbains |
| **Circuits de commercialisation** | La vente de feuilles ou de vannerie sur le marché hebdomadaire assure aux familles les plus démunies un petit revenu régulier, leur permettant d’effectuer les achats essentiels de la semaine. Ce commerce fait vivre de nombreux petits intermédiaires : des collecteurs, qui achètent au village et se chargent du transport des produits au marché, et des revendeurs, qui achètent sur le marché aux producteurs désireux de conclure rapidement leurs ventes. S’y ajoutent, sur les marchés les plus importants, des grossistes motorisés qui viennent acheter des cordes, des nattes et surtout des feuilles, qui seront transformées en nattes dans d’autres zones du Niger (Madaoua). L’organisation des filières doum se retrouve assez analogue tout le long des Dallols, en particulier dans le département voisin de Falmèye.Globalement, le chiffre d’affaires annuel des produits du doum dans les Dallols s’élève à 140 millions de FCFA (environ 280 000 USD).  La production locale de vannerie, constituée de nattes peu élaborées et de petit matériel agricole, est essentiellement destinée à une clientèle rurale de villages et de centres urbains secondaires. C’est une clientèle nombreuse, en augmentation régulière, mais à faible pouvoir d’achat, ce qui ne permet pas de négocier une forte augmentation des prix de vente. La demande stagne dans les centres urbains, où les produits locaux sont de plus en plus concurrencés par les nattes et les cordes en plastique du Nigeria.  |
| **Structure des prix et marge bénéficiaire** | Les paysans acheminent préférentiellement les palmes "blanches" au niveau de Falmèye, Gaya et Dosso et les palmes "bourgeons" dans les marchés hebdomadaires on a estimé les structures des prix dans les deux situations. Les quantités écoulées sur ces marchés correspondent à la récolte d'une semaine, par conséquent elles sont les plus élevées. Elles sont de 20 bottes pour les palmes « blanches » et de 10 bottes pour le type « bourgeon ». Les prix unitaires des bottes sont de 112.5 Fcfa et 320 Fcfa respectivement pour les palmes « blanches » et les palmes « bourgeons ».Pour les palmes blanches, la structure des prix de 20 bottes comprend : * Le prix d’achat : 2250 FCFA ;
* Transport : 300 FCFA ;
* Taxe de marché : 200 FCFA.

La marge bénéficiaire du vendeur est de 1750 FCFA.Le revenu annuel de cet acteur dépendra du nombre de voyages effectués par an, s’il effectue un voyage chaque semaine, son revenu serait de 91 000 Fcfa. En pratique, il paraît difficile de trouver un paysan qui s’adonne uniquement à la vente des palmes. La vente des palmes est avant tout une activité extra agricole, de ce fait le nombre de voyages effectués par le paysan serait de l’ordre de 26 par an (à raison d'un voyage toutes les 2 semaines). Par conséquent le revenu annuel de cet acteur serait de 45 500 Fcfa.Pour la palme bourgeon, la structure des prix se présente comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| * Produits (1)
 | 3 200 Fcfa  |
| * Transport (Acteurs et palmes)
 | 756 Fcfa |
| * Entretien de monture
 | 210 Fcfa |
| * Taxes du marché
 | 168 Fcfa |
| * Charges totales (2)
 | 1134 Fcfa |
| * Revenu par marché = (1) – (2)
 | 2 066Fcfa |

Le voyage s’effectue en deux étapes, la première à l’aide des montures et la seconde étape en véhicule. Cela entraîne aux vendeurs de palmes des charges relatives à l’entretien des montures gardiennage, abreuvement et au transport, en plus de la taxe de marché.Le revenu annuel dépend du nombre de voyages effectués dans l’année par l’acteur. A raison d’un voyage par semaine, le revenu annuel serait environ 107 432 Fcfa. Comme dans le cas de la vente des palmes « blanches », la fréquence de voyage est d'environ 1 voyage chaque 2 semaine. La marge bénéficiaire dégagée par cet acteur serait de 54 000 Fcfa par an.Les revenus dégagés de ce commerce sont affectés dans l’achat des produits manufacturés qui seront écoulés sur les marchés locaux et le village.  |
| **structuration des producteurs**  | Les produits forestiers non ligneux tels que les fruits et les feuilles de Doum contribuent en grande partie à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Cependant le manque de structuration et de diversification des marchés réduit les capacités de croissance des filières. La prise en compte de ces aspects dans les plans d’aménagement ainsi qu’un soutien à la valorisation et à la transformation semi-industrielle et industrielle de ces PFNL augmenteraient le revenu tiré de ces produits. |
| **Des nombreux atouts ;** | * Disponibilité de la ressource :

Le potentiel de la zone d’étude en palmes a été estimé à 11 244 bottes de 200 palmes, la quantité totale de palmes prélevée en une semaine par les 150 artisans et 36 coupeur-vendeurs (1 467 bottes) ne représente que 13 % de ce potentiel. L’estimation de ce potentiel n’a pris en compte que les doumeraies situées au niveau des champs. De ce fait, si on inclut les doumeraies des Dallols, le potentiel serait davantage plus important. De l’avis des paysans, le cycle de régénération des touffes est de 2 à 3 semaines, la quantité de palmes coupées par les acteurs durant la même période (39.15 % du potentiel) reste en dessous du potentiel. Par conséquent, l’exploitation actuelle de touffes ne dégrade pas le potentiel productif. * Le mode d'accès à la ressource

Les palmes sont exploitées sur les touffes du palmier doum dont l’accès est libre. La récolte des palmes entraîne peu d'investissement en argent, ce qui constitue un atout intéressant pour les paysans.* Forte demande en sous-produits

La présence des collecteurs dans les villages permet à l’artisan d'écouler assez facilement ces produits. En effet, la demande en nattes est presque quasi-permanente au village. * Source de revenus et d'emplois non négligeables

La vente de palmes ou des produits issus de leur transformation dégage des revenus assez importants. Par exemple le revenu hebdomadaire d'un artisan peut atteindre 3000 FCFA en saison sèche et un coupeur-vendeur de palmes 2 000 FCFA. Ces revenus sont dans la plupart de cas affectés dans l’achat des vivres, ce qui permet de combler leur déficit céréalier.L’exploitation de la ressource du palmier engage des centaines d'acteurs (vendeurs de palmes, artisans, intermédiaires…), du village aux zones situées hors des Dallols. Ce sont des emplois (temporaires et permanents) qui sont ainsi crées localement, ce qui limite de facto l’immigration. |
| **Mais, des faiblesses aussi** | * Libre accès à la ressource

Le libre accès à la ressource conduit souvent à une exploitation incontrôlée. En effet, le souci d'une gestion durable n'est pas toujours une préoccupation de certains acteurs. Par exemple, l’exploitation des palmes «bourgeons» sur les jeunes pieds de doumier par certains paysans aura pour conséquence une érosion de cette ressource à long terme.  |
|  | Le droit d’exploitation des touffes est permis à tout le monde, résidant comme étranger au terroir. Aussi même si des règles de gestion sont établies au niveau de la grappe, il n’est pas évident que les populations étrangères à la grappe respectent ces règles, par le simple fait que ces derniers n’appartiennent pas au terroir. * Surcharge des calendriers de travail

La principale contrainte à l’artisanat est d'ordre climatique, l'humidité étant plus favorable en période de culture. Il se pose un problème de superposition de cette activité avec celle des travaux champêtres. Le temps accordé à l'activité artisanale pendant cette période est court.* Contraintes climatiques

En saison sèche, bien que le prix des nattes soit plus incitatif, peu d'artisans s’adonnent à l’activité à cause des conditions difficiles de travail*.* En cette période la confection de nattes se fait en fosse où la température est souvent très élevée.* Faiblesse de la demande locale en palmes

Au niveau des villages et des marchés proches, l’offre en palmes est presque toujours supérieure à la demande. En effet la quasi-totalité de la demande provient des artisans qui achètent en général des faibles quantités. Cette offre est très dispersée du fait de la structure de l’habitat dans certains villages. Par exemple, c’est le cas au niveau des campements Peulh.* Des prix non incitatifs

Au niveau des grands centres, le problème d'écoulement est lié au mécanisme de fixation des prix. Les rapports de force sont plus favorables aux grossistes qu’aux coupeurs-vendeurs de palmes. En effet, les grossistes du fait qu’ils constituent les principaux acheteurs de palmes s’organisent souvent pour fixer un prix. Ainsi le coupeur-vendeur de palmes est contraint de céder les palmes aux prix proposés par le grossiste, pour ne pas ramener sa marchandise au village en raison des contraintes de transport (distance éloignée, moyen de transport...). * L’enclavement des villages

Il constitue une contrainte majeure à l’écoulement des produits, surtout en saison de pluie où l’accès à certains marchés est difficile même à pieds.  |
| **Transformation**  | * L’artisanat est l’activité qui occupe le plus des acteurs de la filière; toutes les catégories sociales y sont impliquées dans la confection des nattes et cordes.

Les cordes fabriquées sont de deux types:* Les cordes simples, localement appelées « Iguiya », de longueur de 8 à 20 m utilisées pour le puisage de l’eau;
* Les cordes courtes « tsawo » fabriquées à partir de nervure de palmes. Elles sont plus résistantes que le type précédent et sont le plus souvent utilisées dans le conditionnement des bottes (attache).
* En plus des cordes des nattes sont aussi confectionnées.
 |

Source : AWF, 2019

1. Disponible sur le site web suivant::www.mcc.gov/resources/doc/policy-fraud-and-corruption [↑](#footnote-ref-1)
2. [Supprimer si aucune association n’est envisagée.] [↑](#footnote-ref-2)